



**MB**  
**RACE**  
LA COURSE VTT LA PLUS DIFFICILE AU MONDE

# RÈGLEMENT

**MB EXPLORE 20 > 35 > 55 KM**

**DIMANCHE 30 JUIN 2024**

# SOMMAIRE

<b>1. GÉNÉRALITÉS</b>	2
A. L'événement	2
B. L'épreuve : MB Explore	2
<b>2. INSCRIPTIONS &amp; DOSSARDS</b>	2
A. Modalités d'inscription	2
B. Tarifs & paiement	3
C. Compris dans l'inscription	3
D. Modification d'inscription et désistement	3
E. Attribution des dossards	4
F. Retrait des dossards	4
<b>3. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	7
A. Conditions de participation	7
B. Catégories	7
C. Équipement et matériel obligatoire	7
<b>4. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE</b>	8
A. Parcours	8
B. Barrières horaires	9
C. Assistance	9
D. Abandon	9
E. Sécurité	9
F. Assurance	9
<b>5. CLASSEMENTS &amp; REMISES DES PRIX</b>	10
<b>6. CAS DE FORCE MAJEURE</b>	10
<b>7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT</b>	10
A. Réclamations	10
B. Sanctions	11
C. Droits à l'image	11
D. Loi informatique	11
E. Acceptation du règlement	11

## 1. GÉNÉRALITÉS

### A. L'événement

L'événement MB Race est organisé par l'**Association MB Race**.

Coordonnées de l'organisation :

Association MB Race  
1051 Avenue de Genève  
74700 SALLANCHES  
contact@mb-race.com

L'événement MB Race se déroule au sein des villages de Megève et Combloux les Vendredi 28 juin, Samedi 29 juin et Dimanche 30 juin 2024 et proposera 9 épreuves.

### B. L'épreuve : MB Explore

L'épreuve MB Explore est une compétition de VTT. Cette course propose 3 distances : 20km | 800m D+, 35km | 1600m D+ et 55 km et 2200 m de D+ dans un environnement naturel et montagneux.

**Date** : Dimanche 30 juin 2024

**Départ** : 08h00 du matin à Combloux

**Arrivée** : Megève

La MB Explore est ouverte à tous : femmes, hommes, licenciés ou non et ce à partir de la catégorie Cadet (15 ans) sur la distance du 20km – sur présentation d'une autorisation parentale. Elle est courue individuellement.

## 2. INSCRIPTIONS & DOSSARDS

### A. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à tous, à partir du **vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023** à 12h00 et sont accessibles en ligne via le site [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) qui renvoi à la plateforme d'inscription Livetrail. La date limite des inscriptions en ligne est le Jeudi 27 juin 2024 à minuit – sous réserve de places encore disponibles à cette date.

L'organisation offre la possibilité de s'inscrire sur place les 29 juin et 30 juin 2024 à Megève, au niveau du parking du Palais de Sport sur les mêmes créneaux horaires que ceux des retraits de dossards, ainsi que le dimanche 30 juin 2024 au niveau de l'Office de Tourisme de Combloux, de 6h30 à 7h30 du matin.

**Attention**, une inscription est considérée valide lorsque le montant d'engagement est réglé et qu'une licence ou un certificat médical ont été présentés et validés par l'organisation.

### B. Tarifs & paiement

Le montant de l'inscription est fixé comme suit :

- MB Explore (20km > 35km > 55km) : 46 € et 36€ pour la catégorie Cadet.

Des frais de gestion de dossier seront appliqués en complément du montant de l'inscription.

Le règlement des frais d'inscription devra se faire avant le Jeudi 27 Juin 2024 à minuit. Au-delà de cette date, les concurrents n'ayant pas réglés leur inscription seront considérés comme non partants.

Lors de l'inscription, le participant peut souscrire à certaines options :

- Repas accompagnateur : 12 € par personne
- Maillot personnalisé au nom et à la nationalité de l'inscrit : 80 € l'unité maillot édition limité et 75€ l'unité du maillot personnalisé classique.

### **C. Compris dans l'inscription**

L'inscription comprend pour chaque participant à la MB Explore :

- Les frais de participation à la course
- La puce électronique permettant le calcul et l'affichage de votre temps - *toutes les données d'évolution de votre course disponible sur [www.mbrace.livetrail.net](http://www.mbrace.livetrail.net)*
- Suivi de la course via l'application LiveInfo
- Les ravitaillements sur les différents points du parcours
- Un pack de bienvenue : programme et goodies de nos partenaires
- Un T-shirt MB Race
- Une photo offerte
- Un repas d'après course
- Accès gratuit aux animations

### **D. Modification d'inscription et désistement**

#### ❖ **Modification de l'inscription**

Les participants peuvent à tout moment modifier certaines informations sur leur fiche coureur via la plateforme d'inscription. En cas de changement de coordonnées, ou d'informations importantes, merci d'en informer l'organisation par e-mail à l'adresse [contact@mb-race.com](mailto:contact@mb-race.com).

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La revente d'un dossard est par conséquent interdite.

#### ❖ **Annulation individuelle**

Tous les participants à l'une des courses peuvent souscrire, lors de leur inscription, une assurance annulation. Aucun remboursement ne sera possible sans souscription de la garantie annulation BeTicketing. Cette assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription sur la plateforme d'inscription avant la validation de la commande.

La police est consultable via ce lien <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>

Cette option permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur choisi par l'organisateur, de se faire rembourser les droits d'inscription payés.

Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation. Vous pouvez consulter la Foire aux questions disponible ici <https://assur-connect.com/beticketing-faq/>

Pour toute question concernant l'assurance annulation **Beticketing**, envoyez un mail à [beticketing@assur-connect.com](mailto:beticketing@assur-connect.com)

### **E. Attribution des dossards**

L'attribution des dossards est effectuée par l'organisation. Elle tient compte du classement et des points UCI ainsi que du palmarès du participant et de ses résultats dans le cas où il aurait déjà participé à cette même course.

**Attention :** la demande de dossard prioritaire à l'inscription ne garantit en aucun cas l'attribution d'un dossard prioritaire pour le départ de la course.

### **F. Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se tiendra :

- Samedi 29 Juin 2024 de 14h00 à 20h00 sur le parking du Palais des Sports de Megève
- Dimanche 30 Juin 2024 de 06h30 à 7h30 au 1<sup>er</sup> étage de l'Office de Tourisme de Combloux

Chaque compétiteur devra obligatoirement présenter lors du retrait des dossards les documents suivants :

- **Pour les licenciés :** une licence 2024 faisant mention de certificat médical validé et de pratique en compétition. Les licences ainsi acceptées sont les licences UCI, FFC, FSGT, FFTRI, UFOLEP mentionnant le certificat médical et la pratique du cyclisme / VTT en compétition.
- **Pour les non-licenciés :** un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT/vélo en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course et signé par un professionnel de santé – soit datant au plus tard du 30 juin 2023.
- **Pour les mineurs :** une autorisation parentale
- **Pour tous :** la confirmation d'inscription (numérique ou papier)
- **Pour tous :** une pièce d'identité

**Attention :** sans la présentation des éléments cités ci-dessus, l'organisation ne pourra pas vous délivrer votre dossard et vous ne serez donc pas autorisés à prendre le départ de la course.

**L'Organisateur confie à DOKEOP SAS la gestion des documents justificatifs via son application.** Ses missions auprès de l'organisateur sont de :

- Collecter les Documents Justificatifs des Athlètes inscrits à l'Évènement Sportif
- Vérifier que les Documents Justificatifs sont conformes au règlement de l'Évènement Sportif et/ou au règlement de la Fédération concernée et/ou à la législation en vigueur selon le cas.
- Relancer régulièrement par email les Athlètes n'ayant pas encore déposé leur Document Justificatif.
- Communiquer le statut de chaque Document Justificatif vérifié à l'Organisateur de l'Évènement Sportif : Attente vérification / Validé / Refusé.
- Communiquer le statut de chaque Inscription (côté Dokeop) à l'Organisateur de l'Évènement Sportif : Attente document / Attente nouveau document / Attente vérification / Validée / Refusée / Annulée.
- Archiver les Documents Justificatifs sur un serveur sécurisé.

Pour finaliser son inscription à un évènement sportif, le participant reçoit un email de Dokeop l'invitant à déposer son document sur l'application dans un délai imparti dont les termes sont fixés par l'organisateur de l'évènement.

L'utilisation de l'application implique l'acceptation immédiate et inconditionnelle des conditions générales de Dokeop.

Il doit alors suivre le lien vers l'Application. Il est libre de se créer un compte membre ou non. L'Application est indépendante de la Plateforme d'inscription à l'événement sportif utilisé par l'organisateur.

Le Participant ou le représentant légal garantit la véracité et l'exactitude des données transmises ainsi que l'authenticité du Document Justificatif lors de son dépôt. À défaut d'exactitude et/ou d'authenticité du Document Justificatif, l'Athlète ou le représentant légal ne pourra en aucun cas se retourner ni contre Dokeop, ni contre l'Organisateur, notamment en cas d'accident survenu lors de sa participation à un évènement Sportif.

Dokeop se réserve le droit de refuser tout document qu'elle jugerait comme suspect et possiblement falsifié au regard d'un faisceau d'indices. Il est rappelé à ce titre que la production d'un faux certificat médical constitue un délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code Pénal sanctionnant cette infraction d'une peine pouvant aller jusqu'à trois (3) ans de prison et 45.000 euros d'amende.

Il est précisé que tout Document Justificatif déposé par un Athlète ou son représentant légal devra répondre aux exigences prévues par le Code du Sport (articles L231-2 et suivants) pour les Athlètes qui souhaitent pratiquer dans le cadre fédéral parce qu'il souhaite participer à une compétition sportive autorisée par une fédération sportive.

Les certificats médicaux, doivent obligatoirement mentionnés : (i) l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de de la discipline concernée « en compétition » ou « en loisir », (ii) être daté de moins d'un an au jour de la date de la compétition pour la participation à une compétition sans Licence et (iii) comporter les coordonnées, la signature et le cachet du médecin ayant réalisé l'examen de l'Athlète.

Dans le cas des disciplines présentant des contraintes particulières visées à l'article L231-2-3 du Code du Sport, il doit être obligatoirement fourni un certificat médical de moins d'un (1) an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée uniquement lors de l'obtention de la première licence puis lors de son renouvellement.

Conformément à l'article D. 231-1-4-1 du Code du Sport, pour les personnes mineures, en vue de l'inscription à une compétition sportive visée à l'article L. 231-2-1, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé à l'article A. 231-3 du Code du Sport.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'Organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée « en compétition » ou « en loisir » datant de moins de six (6) mois.

Dokeop accepte les Documents Justificatifs rédigés dans les langues acceptées par le règlement de la fédération de la discipline concernée. A défaut de précisions dans le règlement, seuls sont acceptés les Documents Justificatifs rédigés en français ou dans une langue étrangère avec une traduction française. Le contenu de la traduction française faisant foi par rapport au contenu en langue étrangère.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

#### A. Conditions de participation

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription,
- Se conformer au présent règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire (Article 4.C.)
- Présenter lors du retrait des inscriptions les documents obligatoires (Article 2.F.)
- Être au minimum en catégorie cadet pour participer à la MB Explore

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents.

#### B. Catégories

La MB Explore est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés de catégorie Juniors minimum. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

Les catégories établies sur la MB Explore, sont celles précisées ci-dessous :

CATÉGORIES	ÂGE AU 31/12/2023	ANNÉE DE NAISSANCE
CADET (Hommes & Dames)	15 à 16 ans	2008 à 2009
JUNIORS (Hommes & Dames)	17 à 18 ans	2006 à 2007
ESPOIRS (Hommes & Dames)	19 à 22 ans	2002 à 2005
SENIORS (Hommes & Dames)	23 à 29 ans	1995 à 2001
MASTER I (Hommes & Dames)	30 à 39 ans	1985 à 1994
MASTER II (Hommes & Dames)	40 à 49 ans	1975 à 1984
MASTER III (Hommes & Dames)	50 ans et plus	1974 et avant

#### C. Équipement et matériel obligatoire

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour une question de sécurité, chaque coureur participant à la MB Explore devra **obligatoirement** avoir avec lui sur l'ensemble du parcours :

- Une couverture de survie,
- Un téléphone portable – avec batterie chargée,
- La plaque de cadre avec le numéro d'urgence et le dossard accroché de façon visible
- Du matériel de réparation,
- Boisson – notamment de l'eau
- Réserve alimentaire
- Des épingles à nourrices pour attacher son dossard
- Un gobelet pour les ravitaillements

Des gants et des lunettes de soleil sont fortement conseillés.

**Attention :** L'organisation se réserve le droit d'effectuer un contrôle de ces équipements

avant le départ, pendant la course ou à l'arrivée. Toutes les personnes n'ayant pas la totalité de ces équipements obligatoires seront mises hors course.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité, aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

La plaque de cadre fournie par l'organisation doit être fixée sur le guidon de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale.

## 4. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

### A. Parcours

#### ❖ **Parcours**

L'ensemble du parcours de la course MB Explore est balisé par des pancartes signalétique et de la rubalise. Les participants ont également tous accès à la trace GPS du parcours, quelques jours avant le départ de la course. Le passage du parcours dans des zones tels que les passages dans les villages sont encadrés par des bénévoles signaleurs.

#### ❖ **Sanction**

Le non-respect du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course immédiate du participant en question.

#### ❖ **Points de contrôle**

Des points de contrôle chrono seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course. Le collègue des commissaires vérifiera, toute ou une partie des pointages ainsi réalisés.

#### ❖ **Modification du parcours**

L'organisation se réserve le droit de modification du parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.

#### ❖ **Respect de l'environnement**

A la vue de la beauté de la région et du site qui accueille la course, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement – ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ... Des zones de réceptacles seront mises en place sur des secteurs du parcours tels que les ravitaillements. Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les coureurs doivent éviter tout risque d'affolement. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités ou une mise hors course.

#### ❖ **Respect du code de la route**

Chaque coureur doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Le non-respect de celui-ci peut entraîner la mise hors course du coureur.

### B. Barrières horaires

Différentes barrières horaires sont mises en place sur l'épreuve. Tous les concurrents passant à ces points après la barrière horaire déterminée devront arrêter la course. Les horaires et lieux des barrières horaires sont communiqués aux concurrents par l'intermédiaire du site internet [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) ainsi que lors du retrait des dossards. Les barrières horaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment, y compris pendant la course si les conditions météorologiques l'obligent.



### **C. Assistance**

Toute assistance externe est interdite sur le parcours de la MB Explore en dehors des zones prévues à cet effet (au point de ravitaillements). Des points d'assistance technique légère seront mis en place sur le parcours. Le changement de vélo est strictement interdit durant la course.

### **D. Abandon**

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra soit se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleurs ou commissaires) pour annoncer son abandon, soit téléphoner au numéro « abandon » qui lui sera indiqué sur la plaque de cadre (distribuée lors du retrait des inscriptions). Tout abandon est définitif.

### **E. Sécurité**

En cas d'accident, chaque coureur est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés.

### **F. Assurance**

L'organisation contracte une assurance Responsabilité civile souscrite par la FFC qui couvre votre responsabilité lors de l'organisation d'épreuves ou manifestations sportives sous l'égide FFC. Les licenciés FFC sont couverts par leur licence FFC (RC et Individuel Accident). Les non-licenciés, outre la couverture RC souscrite par l'organisateur, doivent contracter une assurance individuelle accident pour le jour de l'épreuve ou vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie. Nous vous conseillons vivement de souscrire à l'assurance proposée par notre partenaire Assur Connect spécialement conçue pour vous. Découvrez [ici](#) les détails et souscrire à l'offre. Cette assurance couvre les frais de recherche et de sauvetage, assistance rapatriement, frais de soins pour les ressortissants UE

## **5. CLASSEMENTS & REMISES DES PRIX**

Les vainqueurs dans les différentes catégories sont les compétiteurs ayant accompli l'intégralité du parcours en un minimum de temps. Une remise des prix sera organisée et récompensera les trois premiers de chaque catégorie.

Un classement sera effectué pour la course MB Explore 20km, 35km et 55 km.

## **6. CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tout autres événements imprévisibles (hors pandémie), irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications, y compris en cas de force majeure, de ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site internet de l'événement [mb-race.com](http://mb-race.com). Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve

## 7. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les textes du présent règlement sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet d'article non-abordé dans le présent document adopte automatiquement l'application définie sur ces textes de référence.

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants.

### A. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course ou aux arbitres UCI et FFC dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des temps finaux.

### B. Sanctions

Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries, non-respect des personnes impliquées dans l'organisation, absence de passage à une zone de contrôle seront punies par le comité d'organisation (pénalités, mise hors course).

### C. Droits à l'image

Par sa participation à la MB RACE 2024, chaque concurrent autorise expressément la MB Race (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la MB Race en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### D. Loi informatique

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

### E. Acceptation du règlement

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet [www.mb-race.com](http://www.mb-race.com) ainsi que sur place le jour de la compétition sur le village de l'évènement.